



Fédération des femmes du Québec

Assemblée générale extraordinaire, 19 septembre 2015

résister

construire

transformer

Cahier de propositions

pour la deuxième partie du congrès d'orientation

Rédaction

Les membres du Comité congrès :

Martine Éloy, Élisabeth Germain, Julie Gingras, Alice Lepetit, Julie Leclerc.

Merci aux militantes qui ont bien voulu relire et commenter le projet.

Adopté par le Conseil d'administration, le 29 août 2015

Table des matières

Mot du Conseil d'administration (CA).....	4
Section 1 : INTRODUCTION.....	5
Présentation du document.....	5
Note sur la présentation des propositions.....	5
Un Congrès, une AGE, et après	6
Section 2 : La FFQ comme agente de changement	7
Un changement d'approche à la FFQ?	7
Section 3 : Mission et déclaration de principes.....	12
Section 4 : Les champs d'action.....	14
Les quatre champs d'action.....	14
La CQMMF (Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes)	15
Le Comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes	15
Section 5 : Vie associative et structure démocratique de la FFQ.....	17
Les comités de travail sur les champs d'action	17
Les collectives, les comités et les collectifs régionaux	19
L'exécutif et le conseil d'administration	20
Vie associative	22
Annexe : les orientations proposées	23

Mot du Conseil d'administration (CA)

Le congrès d'orientation de mars 2015 a traité un certain nombre de propositions importantes, mais il en a aussi reporté d'autres à l'assemblée générale de septembre.

Il aurait été préférable que le congrès se tienne d'un seul coup; mais on peut se réjouir que ce délai nous ait donné l'opportunité de bonifier les propositions et les amendements, comme les membres en avaient donné le mandat, en tenant compte des débats tenus au congrès. Grâce au travail du comité congrès, le CA peut présenter aux membres le présent cahier pour l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de ce 19 septembre 2015.

Compte tenu que les propositions mises sur la table au congrès sont innovatrices à plusieurs égards, nous croyons qu'il est important de prendre le temps de les apprivoiser et les articuler à la réalité qui est la nôtre. C'est pourquoi nous proposons une démarche en trois temps:

1. débattre des propositions sur la structure du travail, les stratégies et les alliances de la FFQ (Section 2 : La FFQ comme agente de changement);
2. donner aux comités sur les champs d'action le mandat de travailler sur les orientations des champs d'action, afin de les proposer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2016; débattre des propositions sur le rôle de la FFQ dans la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) et dans le Comité des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes (Section 4 : Les champs d'action);
3. débattre des propositions sur la vie associative et les structures démocratiques (Section 5 : Vie associative et structure démocratique de la FFQ).

On se souvient par ailleurs que les membres, lors du congrès, ont adopté la mission et la déclaration de principes qui articulent les fondements de notre analyse et de notre action (Section 3).

La Fédération pourra ainsi aller de l'avant avec des orientations assumées par ses membres : les débats démocratiques continueront, car l'analyse féministe soulève sans cesse de nouvelles questions sur la façon de poursuivre l'objectif de libérer les femmes – toutes les femmes – des injustices et des oppressions qui s'exercent sur elles.

Nous souhaitons qu'une FFQ renforcée puisse porter les actions fortes et innovantes nécessaires pour faire avancer la justice et l'égalité, et participer à la lutte mondiale des femmes contre le patriarcat et les systèmes d'oppression auxquels il est lié.

Bonne préparation et bonne assemblée!

Le conseil d'administration

Section 1 : INTRODUCTION

Présentation du document

Ce cahier est un outil préparatoire à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la FFQ, le 19 septembre 2015, qui achèvera le travail du congrès d'orientation des 27-29 mars 2015. Il présente les propositions qui seront débattues à l'AGE; il ajoute quelques textes d'introduction et des attendus qui résument une partie des réflexions du [Cahier préparatoire au congrès](#); enfin, il rappelle les [propositions qui ont été adoptées en mars](#). On a ainsi un portrait simplifié des enjeux ainsi que le contexte des propositions actuelles.

Le cahier de l'AGE est divisé en plusieurs sections. Il reprend le plan et la numérotation du *Cahier préparatoire au congrès*, afin de faciliter les références et les comparaisons pour celles qui le désirent.

1. La première section comprend l'introduction et la présentation des **étapes entourant le congrès d'orientation**.
2. La deuxième section présente les propositions sur **le rôle et les stratégies de la FFQ**.
3. La troisième section présente **la mission et la déclaration de principes** de la FFQ, telles qu'elles ont été adoptées en congrès cette année.
4. La quatrième section présente **les quatre champs d'action** qui ont été adoptés en congrès. La plupart des orientations de ces champs d'action n'ont pas été débattues et il est proposé de remettre ce travail aux comités des champs d'action en vue de l'AGA 2016.
5. La cinquième section présente les propositions sur **la vie associative et les structures démocratiques** de la FFQ.

Signalons qu'un travail supplémentaire a été fait sur certaines propositions et amendements pour refléter les échanges des membres lors du congrès de mars et s'approcher de ce qui se dégageait comme plus consensuel. Disons aussi que l'ensemble des propositions doit être considéré comme un tout, afin d'éviter des répétitions qui alourdissent chacune des propositions et empêchent de voir leur véritable objet.

Note sur la présentation des propositions

Toutes les propositions ont gardé le même numéro que dans le Cahier préparatoire et le Cahier des propositions du congrès. Les amendements, les contrepropositions et les propositions nouvelles du Congrès ont continué d'être appelés ainsi. Il est donc facile de comparer avec les documents du mois de mars.

Les propositions qui ont été reformulées pour l'AGE de septembre portent la mention « **Modifiée pour l'AGE de septembre** ». De plus, de nouvelles propositions sont venues s'ajouter : elles portent la mention « **Nouvelle pour l'AGE de septembre** ».

Toutes les propositions soumises à la délibération sont encadrées.
--

Les propositions qui ne sont pas encadrées ont déjà été adoptées au mois de mars, ou bien elles font l'objet d'une proposition pour ne pas les traiter dans cette AGE.

Un Congrès, une AGE, et après

En tenant son congrès d'orientation, la FFQ met à jour ses orientations, ses structures et son fonctionnement pour les années qui viennent. Les décisions du congrès (incluant celles de l'AGE) seront mises en œuvre tout d'abord en AGA dès ce 20 septembre 2015 :

- on créera les comités de travail en conformité avec ce que l'AGE aura décidé et on élira les responsables pour les mettre en route;
- on adoptera des modifications aux Statuts et règlements pour les rendre conformes aux décisions prises en AGE sur les structures de la FFQ. Les élections de l'AGA 2016 pourront ainsi se dérouler selon les nouvelles dispositions pour le conseil d'administration et le conseil exécutif.

Par la suite, l'automne verra la mise en œuvre progressive des décisions du congrès et de l'AGE. Toutes les membres sont invitées à y contribuer, que ce soit par une implication directe dans les divers comités ou en participant aux consultations qui auront lieu durant l'année.

Section 2 : La FFQ comme agente de changement

Section reportée à l'AGE, sauf la proposition 6, adoptée

La présente section propose à la FFQ une vision et une approche pour l'époque actuelle. Elle tente de répondre à la question suivante : quelles approches permettent à la FFQ de mieux contribuer dans les années à venir, d'un point de vue féministe, à la transformation sociale?

Un changement d'approche à la FFQ?

Nous rêvons d'une société où toutes les femmes seraient libres. Nous faisons plus qu'en rêver : nous la préparons. Nous résistons aux oppressions actuelles, et nous inventons des comportements, des façons de travailler, des organisations et des alliances qui permettent de construire une société meilleure.

Ces transformations, nous aurons avantage à les promouvoir par toutes sortes de stratégies, qui mettent en œuvre la diversité de nos moyens selon les situations et les problématiques, en tenant compte à la fois de nos alliances et des pouvoirs contre lesquels nous luttons.

Historiquement, la FFQ a fondé son approche sur l'affirmation que les droits des femmes sont des droits humains. Dans cette perspective, l'État, en tant que garant des droits, est censé faire respecter les droits des femmes. C'est pourquoi la société civile, par ses revendications, s'adresse à l'État pour lui demander d'utiliser son pouvoir pour faire avancer les droits. C'est aussi pourquoi les membres de la FFQ ont adopté une [plateforme politique](#) qui énumère les droits des femmes.

C'est dans ce contexte que la FFQ a organisé son travail surtout autour du rôle de l'État, en présentant des revendications pour transformer les institutions et les lois, et pour instaurer une justice envers les femmes : car de tout temps, les lois, conçues dans une perspective masculine pour protéger les privilèges des hommes, ont renforcé la domination des hommes sur les femmes.

Aujourd'hui, si les lois sont moins discriminatoires envers les femmes en général, elles le demeurent envers certaines femmes, par exemple les femmes autochtones, les femmes trans, les femmes immigrantes. Par ailleurs, on voit comment l'effet des changements de lois est limité; c'est dans les mentalités et dans les pratiques que les obstacles à l'égalité et à la justice subsistent. Ainsi, la culture du viol entretient toutes sortes de violences à l'égard des femmes, que ce soit dans les rapports humains, sur internet, dans les pratiques d'embauche ou dans la prostitution/travail du sexe.

On constate que, de plus en plus, l'État abandonne son rôle de défenseur des droits humains et de responsable de la justice pour tous et toutes. Il est devenu inactif et même complice avec toutes sortes d'exploitations qui se combinent au patriarcat pour rendre la vie des femmes plus difficile : par exemple, le capitalisme, qui domine notre économie, engendre la pauvreté, une pauvreté encore plus prononcée chez les femmes; le colonialisme, chez nous, empêche les nations autochtones de se développer par leurs propres moyens et les femmes autochtones de prendre leur juste place.

Proposition 1 Deux pôles de travail

Attendu que le patriarcat est étroitement lié à d'autres systèmes d'oppression et qu'ensemble ils font obstacle aux droits des femmes et à la justice envers toutes les femmes,

Attendu que la pauvreté et la violence vécues par les femmes sont générées et entretenues par ces systèmes d'oppression,

Attendu que notre projet féministe de société vise une libération par et pour toutes les femmes dans leur diversité

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 1
<ol style="list-style-type: none">1. Que la FFQ poursuive son travail sur deux pôles, soit :<ol style="list-style-type: none">a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme, qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux;b. la construction d'un projet féministe de société fondé sur la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité et la paix.

Nouvelle proposition 1A Personnes trans, personnes intersexes et cissexisme

Attendu que la FFQ rejette tout système ou toute pratique d'oppression et de domination qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion,

Attendu que la FFQ souhaite poursuivre ses réflexions pour mieux comprendre les réalités diverses et les impacts de ces différents systèmes sur les femmes,

Attendu que la FFQ est une organisation ouverte aux questions controversées et émergentes et souhaite alimenter ses membres sur des enjeux moins connus,

IL EST PROPOSÉ :

Nouvelle proposition 1A pour l'AGE de septembre
1A. Que la FFQ développe ses connaissances des réalités vécues par les personnes trans et les personnes intersexes et sur les impacts du cissexisme ¹ .

¹ Les définitions qui suivent visent à favoriser une meilleure compréhension des enjeux à approfondir :

Personne trans : Personne s'identifiant comme étant d'un autre genre que celui assigné à la naissance. Ce terme regroupe une diversité de réalités de personnes ayant une expérience trans, que les personnes aient eu recours ou non une chirurgie de reconfiguration génitale. Terme préféré à transgenre ou transexuel.le, dont les définitions sont souvent contestées.

Genre assigné (ou désigné) à la naissance : Genre souvent attribué en fonction de l'apparence des organes génitaux externes. « Sexe biologique » est souvent utilisé à tort pour désigner le genre assigné à la naissance.

Proposition 2 Sphère d'action

Attendu que l'État ne joue pas son rôle de garant des droits,
Attendu que les changements sociaux passent non seulement par les institutions et les lois, mais aussi par la culture, les rapports sociaux et les relations économiques dans l'ensemble de la société,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 2 modifiée pour l'AGE de septembre

2. Que l'action de la FFQ vise non seulement l'État mais aussi les normes, croyances, idéologies et pratiques de tous les acteurs de la société.

Proposition 3 Diversité de stratégies

Attendu que la FFQ veut s'adresser à une multiplicité d'acteurs sociaux,
Attendu qu'une diversité de stratégies s'avère appropriée selon les situations et les enjeux,
Attendu que les membres de la FFQ ont adopté en 2003 une proposition à l'effet que le recours à la désobéissance civile est un moyen d'action légitime,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 3 modifiée pour l'AGE de septembre

3. Que la FFQ choisisse, en fonction des enjeux et des contextes, les stratégies appropriées parmi une diversité de moyens : la représentation politique, la promotion et la défense des droits, la mobilisation et l'action collective, la désobéissance civile, l'action directe, l'analyse et la recherche, le débat, la formation et l'éducation, la communication politique, la formation et l'éducation, la construction d'alternatives, etc.

Personne intersexuée / intersexe : Personne dont le corps sexué, à la naissance ou durant la puberté, ne répond pas aux définitions médicalement établies des sexes « femelle » et « mâle ». Elle présente donc une combinaison de traits sexuels primaires (organes génitaux externes et internes) et secondaires (seins, pilosité, musculature et ossature) atypiques. Actuellement au Québec, les enfants qui naissent intersexes subissent, peu après leur naissance et sans leur consentement, une intervention chirurgicale, ce qui ne laisse aucun choix plus tard à la personne concernant son identité sexuelle et peut lui causer des problèmes de santé graves.

Personne cis : Personne qui s'identifie comme étant du même genre que celui qui lui a été assigné (sans chirurgie ou traitement hormonal) à la naissance.

Cissexisme : Système d'oppression qui, en considérant les personnes cisgenres comme la norme, marginalise, opprime et invisibilise les personnes trans et intersexes. Il a aussi pour effet de renforcer la binarité et l'essentialisme des genres (l'idée selon laquelle il n'y a que deux genres, féminin et masculin, et qu'à ces genres correspond une définition fixe et imposée).

Source : sauf celle du cissexisme, ces définitions sont largement inspirées du Collectif Particules et de Janik Bastien-Charlebois, sur : <http://journalmetro.com/actualites/national/777076/petit-lexique-trans-et-intersexe-pour-les-neophytes/> ».

Proposition 4 La FFQ, espace sans domination

Attendu que les rapports sociaux inégalitaires qui prévalent dans la société traversent aussi la FFQ,
Attendu que travailler sur un projet féministe d'égalité demande que nous créions nous-mêmes des espaces pour expérimenter la justice et l'égalité,
Attendu que l'égalité n'est jamais un acquis, mais s'inscrit plutôt dans un souci et un travail constants,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 4 modifiée pour l'AGE de septembre
4. Que les membres fassent en sorte que la FFQ soit un espace de militance exempt de domination, ouvert à toutes les femmes.

Proposition 5 Approche intersectionnelle

Attendu que les systèmes d'oppression agissent ensemble pour produire des situations et qu'il faut tenir compte de cette domination combinée pour bien les comprendre et les combattre,
Attendu qu'un cadre intersectionnel d'analyse favorise la compréhension de ces oppressions entrecroisées,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 5
5. Que la FFQ adopte l'approche intersectionnelle comme outil d'analyse et comme perspective nourrissant ses pratiques et ses prises de position.

Proposition 6 Alliance avec les femmes autochtones

Adoptée au Congrès. Un amendement proposé en septembre 2015 pour une date ultérieure

La FFQ a décidé de renforcer son alliance avec les femmes autochtones en combattant le colonialisme et en élaborant une politique spécifique sur ses relations avec les femmes autochtones.

6. Que la FFQ poursuive son engagement et nourrisse son alliance avec les femmes autochtones à travers son entente avec Femmes autochtones au Québec et que, par conséquent, la FFQ cherche à éliminer les attitudes, les pratiques et les prises de position racistes et coloniales.

6.1 Que tout ce qui concerne les relations avec les femmes autochtones fasse l'objet d'une politique spécifique de la FFQ, comprenant notamment :

- le texte du Protocole de solidarité mutuelle FFQ-FAQ;*
- les propositions adoptées à la section 3 des États généraux de l'action et de l'analyse féministes, intitulée Autodétermination et solidarité avec les femmes autochtones (p. 9-10);*

6.2 Que la FFQ travaille avec FAQ de façon solidaire et égalitaire pour élaborer cette politique ainsi qu'un mécanisme d'évaluation périodique de sa mise en œuvre.

6.3 Que cette politique soit présentée aux membres pour adoption lors de l'AGA 2015.

6.4 Qu'à cette occasion, l'assemblée réitère solennellement le contenu du protocole.

Amendement
6.3 Que cette politique soit présentée aux membres pour adoption lors de l'AGA 2015 <u>2016</u> .

Proposition 7 Autres alliances

Attendu que les changements sociaux souhaités par la FFQ nécessitent de créer des alliances pour contrer les systèmes d'oppression par des rapports de force efficaces,

Attendu que les alliances sont aussi le moyen de faire partager largement notre projet féministe de société,

Attendu que la FFQ doit cibler un nombre réaliste de priorités en cohérence avec ses ressources humaines et financières.

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 7 modifiée pour l'AGE de septembre
7. Que la FFQ donne priorité aux alliances qui permettront le développement d'un projet féministe de société sans discrimination, oppression ni domination. Pour cela, que la FFQ identifie les groupes et coalitions qui se préoccupent de l'égalité et de la justice entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples.

Section 3 : Mission et déclaration de principes

Section entièrement adoptée au Congrès

Proposition 8 Mission

Adoptée au Congrès

8. *Que la mission de la FFQ se lise comme suit :*

8.1 *La Fédération des femmes du Québec est une organisation féministe autonome qui travaille à la transformation des rapports sociaux de sexe et à l'élimination des rapports de domination dans toutes les sphères de la vie, en vue de favoriser le développement de la pleine autonomie de toutes les femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leur contribution à la société.*

8.2 *La FFQ est un carrefour de solidarité féministe réunissant des membres individuelles et associatives d'une grande diversité autour de la volonté de créer une société sans oppression; ce carrefour se veut représentatif du pluralisme de la société québécoise et de la diversité du mouvement des femmes, particulièrement des femmes marginalisées ou vivant des discriminations.*

8.3 *À l'échelle internationale, elle se préoccupe, de développer ou renforcer des liens de solidarité pour la défense des droits des femmes et l'égalité entre les sexes.*

8.4 *La FFQ vise la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples. Au sein du mouvement des femmes, la FFQ assume un leadership collectif pour faire avancer un projet féministe de société ancré dans les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice, et la paix.*

8.5 *La FFQ est un organisme non partisan de défense collective des droits des femmes, d'éducation et d'action politique, qui offre aux féministes un espace démocratique de militantisme et d'action, d'analyse et de réflexion, de débat, de formation et de concertation en solidarité avec les femmes au Québec, au Canada et à travers le monde, qui créent des alternatives aux systèmes d'oppression les affectant.*

Proposition 9 Déclaration de principes

Adoptée au Congrès

9. Que la déclaration de principes se lise comme suit :

9.1 La Fédération des femmes du Québec affirme son orientation féministe dans une perspective plurielle et pluraliste et ses membres militent pour la réalisation d'un projet féministe de société qui génère égalité, liberté, solidarité, justice et paix pour toutes les femmes.

9.2 La FFQ lutte pour l'émancipation des femmes et l'affirmation de leur droit à une participation intégrale et libre à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Pour que se transforme réellement la société, la responsabilité du développement humain doit être prise en charge collectivement et le pouvoir doit être réorganisé afin d'en assurer un partage plus équitable et horizontal.

9.3 La FFQ rejette tout système et toute pratique d'oppression et de domination qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion, ainsi que la destruction des écosystèmes sur lesquels repose la vie.

9.4 La FFQ adopte une approche féministe intersectionnelle qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans sexuel, social, économique, culturel, politique et religieux.

9.5 La FFQ est ouverte à toutes les femmes dans leur pluralité et diversité. La FFQ et ses membres sont conscientes que les systèmes d'oppression opèrent également dans le mouvement féministe et au sein de la FFQ. Ainsi la FFQ et ses membres militent activement pour créer un espace d'engagement sans oppression pour toutes les femmes.

9.6 La FFQ est une organisation ouverte aux questions controversées et émergentes. Par un travail constant de délibération, elle permet le débat démocratique et la capacité pour les membres de différer d'opinions mais de s'unir dans l'action sur toutes les orientations décidées collectivement.

Section 4 : Les champs d'action

Section partiellement adoptée au Congrès et partiellement reportée à l'AG 2015

Les quatre champs d'action

Lors du congrès, quatre champs d'action ont été adoptés :

- *Féminisme, intersectionnalité et solidarité* (proposition 10);
- *Féminisme, bien vivre, écologie et économie* (proposition 11);
- *Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole* (proposition 12);
- *Féminisme, corps, image, genre et violence* (proposition 13).

Cependant, faute de temps, les orientations pour chaque champ d'action n'ont pas toutes été adoptées. Plutôt que d'adopter des orientations de façon précipitée, le Conseil d'administration a pensé qu'il serait préférable de mandater les comités des champs d'action pour poursuivre la réflexion et formuler des propositions d'orientation en vue de l'assemblée générale de 2016. Ceci favoriserait une prise en charge collective des orientations par les militantes de la FFQ. Nous vous soumettons donc une proposition de renvoi des propositions d'orientation aux comités.

Proposition 10-13 Renvoi des propositions d'orientations aux comités des champs d'action

Attendu que les orientations pour les champs d'action n'ont été que partiellement adoptées,
Attendu qu'un renvoi aux comités de travail sur les champs d'action favoriserait une prise en charge collective des orientations par les militantes de la FFQ,

IL EST PROPOSÉ :

Nouvelle proposition 10-13 pour l'AGE de septembre

10-13 a. Que les comités des champs d'action reçoivent le mandat :

- d'élaborer des propositions d'orientations pour leur champ d'action, à partir des propositions et amendements de la section 4, sur la base des résolutions du congrès et de l'AGE, et en favorisant les allers-retours avec les instances, comités et collectives de la FFQ;
- de soumettre ces propositions au CA en mars 2016 en vue de l'AGA de mai 2016.

b. Qu'une membre du CA et une travailleuse accompagnent chacun des comités pour la première année de fonctionnement, afin de faciliter les ajustements qui pourraient être nécessaires.

Note : Les comités des champs d'action ne sont pas encore créés (propositions 16 et 17). Avant de donner ce mandat aux comités des champs d'action, il faut d'abord procéder à leur mise sur pied. Pour cette raison, il est nécessaire de traiter la section 5 avant de revenir à la proposition ci-dessus.

Pour celles qui désireraient les consulter, les propositions d'orientations des champs d'action, de même que leurs amendements soumis au Congrès (propositions 10 à 13), se trouvent en annexe.

La CQMMF (Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes)

La Marche mondiale des femmes est issue de la Marche du Pain et des roses, un projet de la FFQ qui a séduit les femmes du monde et qui est devenu un immense espace de solidarité rassemblant les femmes de plus d'une centaine de pays. Au Québec, la Marche est chapeautée par la CQMMF, dont une permanente de la FFQ assure la coordination. Toutefois, cette tâche devient excessivement exigeante, notamment en regard de la diminution des ressources de la FFQ et de la volonté que l'équipe de travail consacre plus d'énergie à la mission propre de la Fédération et à la vie associative.

Proposition 14 La FFQ et la CQMMF

Considérant que l'action de la Marche mondiale des femmes bat son plein actuellement,
Considérant que la question des rapports entre la CQMMF et la FFQ est complexe,
Considérant qu'à l'AG de 2014 les membres ont adopté une résolution visant à entamer une réflexion sur le rôle de la FFQ au sein de la CQMMF²,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 14 modifiée pour l'AGE de septembre

14. Qu'au terme de l'action de la Marche mondiale des femmes de 2015 et des bilans qui en ressortent, la FFQ mette en œuvre un processus de réflexion sur son rôle au sein de la CQMMF. S'il y a lieu, que la FFQ formule des propositions pour l'AGA de 2016, en tenant compte de ses nouvelles structures et en concertation avec la CQMMF.

Le Comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes

Proposition 15 Le Comité des 12 jours d'action contre la violence

Attendu que la FFQ doit composer avec de nouvelles limites en matière de ressources,
Attendu que la coordination du Comité est déjà passablement prise en charge par ses membres,

IL EST PROPOSÉ :

² Extrait du PV de l'AGA 2014 :

« Perspective 2- Marche mondiale des femmes.

Que l'équipe de travail et la présidente œuvrent activement à la réalisation de la 4^e action internationale de la Marche mondiale des femmes.

Qu'au terme de l'action de la MMF de 2015 et des bilans qui en ressortent, le conseil d'administration, en consultation avec l'équipe de travail, évalue le rôle que la FFQ y joue et propose, s'il y a lieu, à l'assemblée générale prévue en 2016, des changements à son égard. Cette réflexion devra se faire en concertation avec la Coordination du Québec de la MMF. »

Proposition 15 modifiée pour l'AGE de septembre

15. Que la FFQ propose au Comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes de passer d'une coordination par la FFQ à un fonctionnement où les membres, dont la FFQ, assurent une prise en charge collective du comité.

Section 5 : Vie associative et structure démocratique de la FFQ

Section reportée à l'AG 2015

Cette section propose des moyens pour élargir la participation des militantes et actualiser la démocratie et les structures de la FFQ. La FFQ a été bien servie par ses instances et ses divers conseils, comités et collectifs; cependant, leur articulation à la vie de la FFQ n'est pas toujours évidente, et une participation élargie des membres, mieux ancrée dans le plan d'action de la FFQ, est souhaitée.

On vise à développer la vie associative et à créer plus d'espaces d'implication pour les membres. On veut créer des espaces dans lesquels les femmes vivant à la croisée des oppressions puissent prendre davantage leur place et participer activement aux réflexions et décisions au sein de la FFQ. On souhaite reconnaître les connaissances qu'elles ont développées à partir de leur vécu et renforcer leur leadership sur les enjeux qui les concernent directement, tout en travaillant au développement de solidarités entre les femmes.

Quant aux structures démocratiques, on les veut plus horizontales, et on souhaite un fonctionnement plus collégial dans les instances décisionnelles de la Fédération.

Les changements bousculent les habitudes, créent de l'insécurité, forcent à aller vers du nouveau et de l'inconnu : le CA pourra accompagner les membres dans les transitions, pour soutenir les explorations et poursuivre la réflexion collective.

Les comités de travail sur les champs d'action

Considérant que les membres ont jugé, lors du Congrès, que les propositions 16 et 17 étaient insuffisamment développées, on a poursuivi la réflexion pour présenter des propositions enrichies.

Proposition 16 Création des comités

Attendu que la FFQ a créé des champs d'action pour organiser son travail,
Attendu que le travail en comités favoriserait la participation des membres au plan d'action, en collaboration avec l'équipe de travail,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 16 modifiée pour l'AGE de septembre

16. Que, pour chacun des champs d'action, la FFQ mette sur pied un comité de travail, comme espace de participation des membres à la définition et à la réalisation du plan d'action annuel.

Proposition 17 Mandat et composition des comités

Cette proposition vise à définir d'abord le mandat général des comités de travail sur les champs d'action, puis leur composition.

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 17 modifiée pour l'AGE de septembre

17.1 Mandat

Que les comités des champs d'action soient responsables d'alimenter le travail de la FFQ dans leur champ d'action. Il leur revient :

- D'élaborer, en vue de l'assemblée générale, des **priorités annuelles** qu'ils remettent au conseil d'administration;
- D'élaborer un **plan d'action** pour les priorités votées en assemblée générale annuelle et de le soumettre au conseil d'administration;
- De veiller à la **réalisation** de ce plan d'action et de faire rapport au conseil d'administration de leurs travaux.

Note : le mandat des comités évolue au cours d'une année : de janvier à mars, ils élaborent des priorités qu'ils soumettent au CA de mars; après l'AGA, ils élaborent un plan d'action pour les priorités votées en AGA; après que le CA ait adopté le plan d'action, ils veillent à sa réalisation.

17.2 Composition

- a. Que ces comités soient sous la responsabilité de deux coresponsables élues en assemblée générale.
- b. Qu'ils soient composés d'une diversité de membres de la FFQ, en incluant autant que possible des membres de diverses origines, des membres vivant à la croisée des oppressions, des membres associatives et individuelles, des membres provenant des régions.
- c. Que la FFQ prenne les moyens techniques adéquats pour assurer la participation lorsque la présence physique n'est pas possible, notamment pour les femmes des régions et les femmes vivant un handicap.

Nouvelle proposition

17 A. Cette proposition a été déplacée à la fin du document et porte désormais le numéro 25.

Les collectives

Proposition 18 - Collectives

Attendu que des membres de la FFQ peuvent souhaiter se regrouper de diverses façons et avec souplesse pour développer des analyses et organiser des actions dans le cadre de la Fédération,
Attendu que ces regroupements peu formalisés peuvent se faire autour d'intérêts communs diversifiés, que ce soit une problématique (base thématique), une expérience commune (base affinitaire) ou la proximité (base territoriale)³,
Attendu que le conseil d'administration peut accompagner les comités et collectifs existants pour explorer les transitions à faire,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 18 Modifiée pour l'AGE de septembre

- 18 a. Que la FFQ ouvre la possibilité pour les membres de se regrouper en collective sur une base thématique, affinitaire ou territoriale. Que les collectives soient autogérées et qu'elles fassent rapport à l'assemblée générale annuelle. Qu'elles aient la possibilité de déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.
- b. Que les collectives avisent la FFQ de leur existence et du motif de leur mise sur pied. Qu'elles puissent se présenter comme collectives de la FFQ après que le CA ait entériné leur création.

Proposition 19 Caucus

Cette proposition a été déplacée dans la sous-section Vie associative

³ Les groupes de proximité territoriale qui compteraient des membres associatives de la FFQ dans leurs rangs ne devraient d'aucune façon empiéter sur les Tables régionales de groupes de femmes à qui revient la mission de rassembler les groupes de femmes d'une région.

L'exécutif et le conseil d'administration

Proposition 20 Exécutif

Attendu qu'il est souhaitable de renforcer la collégialité du leadership au sein de la FFQ et d'accentuer le soutien politique de l'exécutif au travail de la présidente,

Attendu qu'il est souhaitable que les postes des vice-présidentes reflètent mieux les défis qui attendent la FFQ,

Attendu que la FFQ endosse le principe « par et pour », c'est-à-dire que les personnes vivant une situation sont les plus à même de porter les enjeux qui les concernent, vu l'expertise qu'elles développent à partir de leur position sociale et de leur expérience,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 20 modifiée pour l'AGE de septembre
<p>20. Que l'exécutif soit composé de cinq membres, individuelles ou associatives, élues directement au suffrage universel⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none">• La présidente;• La trésorière;• La secrétaire;• La vice-présidente responsable des relations avec les régions et les collectives – poste réservé à une membre vivant en région ou faisant partie d'une collective;• La vice-présidente responsable des pratiques solidaires et anti-oppressives - poste réservé à une membre vivant à la croisée des oppressions.
Amendement
<p>20. Ajouter une <u>sixième</u> membre à l'exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>La vice-présidente aux membres associatives.</u>
Nouvelle proposition
<p>20 A. Que la FFQ réfléchisse à changer les titres des membres de son exécutif vers des postes à connotation plus égalitaires entre eux.</p>

⁴ Actuellement, seules la présidente, la trésorière et la secrétaire sont élues au suffrage universel. Les deux vice-présidentes actuelles (v.-p. aux membres individuelles et v.-p. aux membres associatives) sont élues seulement par leur catégorie de membres, et elles sont choisies parmi les administratrices déjà élues.

Proposition 21 Conseil d'administration

Attendu que la création des comités sur les champs d'action favorise une distribution plus horizontale du pouvoir dans la Fédération,

Attendu que la diminution du nombre de membres au conseil d'administration peut favoriser l'engagement des femmes dans les comités,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 21 modifiée pour l'AGE de septembre
21. Que le conseil d'administration soit composé de seize membres, soit les cinq membres de l'exécutif ainsi que les onze administratrices suivantes, élues, s'il y a lieu, par leur catégorie de membres ⁵ :
<ul style="list-style-type: none">• Trois femmes provenant des associations nationales;• Deux femmes provenant des associations régionales;• Une femme provenant des associations locales;• Une travailleuse de la FFQ élue par la réunion des travailleuses;• Deux membres vivant à la croisée des oppressions, pouvant être soit des membres individuelles, soit des membres associatives;• Deux membres individuelles.
Amendement
Remplacer « vivant à la croisée des oppressions » (avant-dernier picot) par « <u>issues des minorités discriminées</u> ».

⁵ Aux fins de comparaison :

Composition actuelle du CA	Proposition
19 membres, soit: 5 à l'exécutif 14 administratrices Parmi les 14 administratrices : 9 membres associatives, soit : 4 des associations nationales 3 des associations régionales 2 des groupes locaux 4 membres individuelles 2 postes femmes discriminations multiples 1 travailleuse	<u>16</u> membres, soit : 5 à l'exécutif <u>11</u> administratrices Parmi les 11 administratrices : <u>6</u> membres associatives, soit : 3 des associations nationales 2 des associations régionales 1 des groupes locaux <u>2</u> membres individuelles 2 postes femmes à la croisée des oppressions 1 travailleuse

Vie associative

Plusieurs membres ont exprimé le souhait que l'implication militante des membres soit favorisée de plusieurs façons. Les propositions qui suivent vont en ce sens. La proposition 19 sur les caucus concerne plus la vie associative que les structures en tant que telles, c'est pourquoi elle a été transférée dans cette section. On y trouvera également de nouvelles propositions qui ont été apportées par des membres en vue du congrès de mars.

Proposition 19 - Caucus

Attendu que les caucus représentent une stratégie pour favoriser la participation de toutes les femmes dans les espaces décisionnels, particulièrement des femmes les plus marginalisées,
Attendu que les membres ont apprécié l'expérience de cette pratique lors du Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministes,

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 19
19. Que l'horaire des assemblées générales prévoie la possibilité pour les femmes de se réunir en caucus.

Propositions nouvelles sur la vie associative

En vue du congrès de mars, des membres ont apporté de nouvelles propositions qui concernent la vie associative sans toucher aux structures.

IL EST PROPOSÉ :

Propositions nouvelles
23. Que chaque membre se responsabilise quant à la recherche de financement pour la FFQ.
24. Que la FFQ entame une réflexion afin de mettre en place des moyens pour susciter la relève et la présence des jeunes parmi son membership.
25. (Était 17 A dans le Cahier de propositions) Que la FFQ accentue ses efforts et prenne les moyens afin de vulgariser les analyses et les documents de la FFQ et d'en favoriser l'appropriation.

Annexe : les orientations proposées

Les propositions 10 à 13 créent des champs d'action et proposent les orientations qui doivent baliser l'action de la Fédération dans ces champs. Au congrès, les champs d'action ont été créés et une partie des orientations ont été adoptées.

Le Conseil d'administration a fait le constat que les membres de la FFQ ont besoin de poursuivre les réflexions et les débats sur ces orientations avant de prendre des décisions. Il a proposé de renvoyer ces propositions aux comités des champs d'action pour que ce soit la prochaine assemblée générale qui prenne les dernières décisions.

Pour cette raison, les propositions d'orientations ont été retirées du cahier et placées en annexe. Pour information, voici les propositions et amendements, avec l'indication de ce qui est adopté et de ce qui est encore en débat.

Proposition 10 Champ d'action Féminisme, intersectionnalité et solidarité

Les parties en italique sont adoptées, le reste est en proposition

10. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé **Féminisme, intersectionnalité et solidarité**.

Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :

- a. *promouvoir un féminisme solidaire, inclusif et anti-oppressif;*
- b. *enraciner les pratiques et les analyses dans une perspective intersectionnelle en prenant en compte les expériences de toutes;*
- c. *faire des enjeux spécifiques les enjeux de toutes;*
- d. *déconstruire les rapports de pouvoir afin de construire des rapports égaux au sein de la Fédération.*

Amendements

(ajout) 10 f. repenser et renforcer le travail de la FFQ au plan de la solidarité locale, régionale, nationale et internationale, condition indispensable à l'élimination du patriarcat et de tous les systèmes d'oppression.

(ajout) 10 g. questionner et réviser les pratiques de la FFQ qui ont pour impact de limiter la participation des femmes dans leurs diversités.

(ajout) 10 h. qu'une recherche – action ou autre – exhaustive soit réalisée qui identifie les tenants et les aboutissants de l'intersectionnalité en regard du système d'oppression dans la théorie et la pratique afin de développer un discours inclusif et de permettre des changements significatifs dans les pratiques et les rapports de pouvoir.

Proposition 11 Champ d'action Féminisme, bien vivre, écologie et économie

Les parties en italique sont adoptées, le reste est en proposition

11. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé **Féminisme, bien vivre, écologie et économie**.

Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :

- a. promouvoir la justice économique pour toutes et tous;
- b. développer une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre;
- c. protéger le bien commun;
- d. *respecter le droit à l'autodétermination des peuples autochtones;*
- e. mettre fin à la division et à la hiérarchie sexuelles et raciales du travail;
- f. promouvoir un système de migration juste et ouvert.

Amendements

11 a. promouvoir la justice économique pour toutes et tous en instaurant un revenu universel garanti permettant de vivre dans la dignité.

11 a. promouvoir la justice et la démocratie économiques pour toutes et tous;

11 a. ~~promouvoir la justice économique pour toutes et tous;~~

11 b. développer une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre, s'inspirant des initiatives porteuses des femmes dans tous les pays;

11 b. développer une économie du bien-vivre et en équilibre avec la vie et la Terre, incluant les initiatives porteuses au niveau de l'économie sociale, des formes de coopératives, d'autogestion, les échanges de service, etc. mises en place par les femmes dans tous les pays;

11 b. développer ~~une économie~~ un modèle économique du bien-vivre ~~et~~ en équilibre avec la vie et la Terre;

11 c. protéger le bien commun et les services publics universels, gratuits et de proximité, qui répondent aux besoins de la population;

11 c. protéger le bien commun tout en respectant le droit à l'autodétermination des peuples autochtones;

11 f. promouvoir un système de migration juste et ouvert et la défense des droits des personnes migrantes et immigrantes;

(ajout) 11 g. promouvoir une vision féministe et écologiste de l'économie respectueuse de l'environnement et de la santé des femmes;

(ajout) 11 h. développer une nouvelle conception de la richesse individuelle et collective selon une vision féministe de l'économie;

(Si l'amendement g. « promouvoir une vision féministe de l'économie respectueuse de l'environnement et de la santé des femmes » est adopté, enlever « selon une vision féministe de l'économie » ci-dessus.)

Proposition 12 Champ d'action Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole
Les parties en italique sont adoptées, le reste est en proposition

12. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé ***Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole***. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :

- a. *créer une citoyenneté participative, juste et égalitaire;*
- b. *contrer la criminalisation des femmes marginalisées;*

- c. s'opposer à la production et la reproduction de classes de femmes;
- d. repenser et transformer le rôle de l'État et des gouvernements, entre autres à partir de points de vue féministes;
- e. investir des espaces de communication pour les rendre égalitaires et anti-oppressifs et en créer de nouveaux;
- f. développer des moyens éducatifs permettant l'accès à la pensée critique;
- g. participer à la démocratisation de l'information et des médias;
- p. *dans le but de les rendre justes et égalitaires, transformer et renforcer les différentes formes de démocratie : représentative, dont la réforme du mode de scrutin, participative, directe et délibérative, en accordant une importance majeure à la mise en place de nouvelles formes de démocratie participative et directe.*

Amendements

12 b. contrer le profilage et la criminalisation des femmes marginalisées et des mouvements sociaux;

12 b. ~~contrer la criminalisation des femmes marginalisées~~; lutter contre les différentes formes de citoyenneté de seconde zone vécues par des femmes marginalisées;

12 c. ~~s'opposer à la production et la reproduction de classes de femmes~~;

12 c. s'opposer à la production et la reproduction de classes de femmes à toutes formes de domination qui infériorisent certaines classes de femmes en ne leur permettant pas un réel exercice de l'ensemble de leurs droits;

12 f. développer des moyens éducatifs permettant l'accès à la pensée critique et encourageant la prise de parole;

12 g. participer à la démocratisation de l'information et des médias conventionnels (privés/commerciaux et publics);

(ajout) 12 h. favoriser une culture de délibération et développer des outils accessibles à toutes pour favoriser une prise de parole et de position de façon éclairée;

(ajout) 12 i. favoriser l'accès à la citoyenneté pour les personnes immigrantes et réfugiées en luttant contre les obstacles juridiques, politiques et matériels mis en place par les gouvernements canadien et québécois;

(ajout) 12 j. mettre de l'avant le principe de « même sol, mêmes droits » qui évite la constitution de classes de citoyennes et citoyens de seconde zone ne bénéficiant pas des mêmes droits que toutes et tous;

(ajout) 12 k. appuyer la reconnaissance du droit à l'autodétermination des premières nations et des peuples inuit, métis, acadien, québécois et canadien;

(ajout) 12 k. appuyer la reconnaissance du droit à l'autodétermination des premières nations et des peuples inuit, métis, acadien, québécois et canadien;

(ajout) 12 l. valoriser la désobéissance civile pacifique en tant qu'action citoyenne légitime lorsque jugée nécessaire face aux abus de pouvoir de l'État;

(ajout) 12 m. favoriser des liens entre les groupes déjà existants de prises de parole citoyennes;

(ajout) 12 n. viser la parité dans tous les lieux décisionnels politiques, économiques et administratifs;

(ajout) 12 o. viser à remplacer le mode de scrutin actuel, afin que l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada soient adaptés au pluralisme politique, en faisant en sorte que le nombre de sièges occupés par les partis respecte la proportion des votes exprimés par l'électorat.

Proposition 13 Champ d'action : Féminisme, corps, image, genre et violence

Les parties en italique sont adoptées, le reste est en proposition

13. *Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé **Féminisme, corps, image, genre et violence**.*

Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :

- a. renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes de vivre libres, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer;
- b. tenir les entreprises et autres acteurs responsables de leur rôle dans l'oppression des femmes;
- c. transformer l'imaginaire à propos des femmes et les représentations sociales qu'on en fait;
- d. miser sur le rôle de l'éducation aux rapports sociaux égalitaires;
- e. se questionner sur la binarité du genre.

Amendements

13 a. renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes et des personnes intersexuées de vivre libres, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer;

13 a. renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes et des filles de vivre libres, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer;

13 b. ~~tenir les entreprises et autres acteurs responsables de leur rôle dans l'oppression des femmes;~~ dénoncer les entreprises et les autres institutions patriarcales et néolibérales qui participent à l'oppression et à l'exploitation des femmes.

13 c. ~~transformer l'imaginaire à propos des femmes et les représentations sociales qu'on en fait;~~ promouvoir la diversité des images des femmes et de leurs représentations sociales.

13 d. miser sur le rôle de l'éducation aux rapports sociaux de sexe égalitaires;

~~13 e. se questionner sur la binarité du genre.~~

13 e. ~~se questionner sur la binarité du genre.~~ remettre en question la binarité de genre et du corps sexué.

13 f. soutenir les luttes qui libèrent les femmes de l'appropriation de leur corps par les hommes et sa marchandisation par les systèmes patriarcal et néolibéral.